



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59      Nombre de présents participant au vote : 54  
Nombre de membres en exercice : 59      Nombre de procurations : 5

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION

### Membres absents :

Monsieur Marien LOVICHI pouvoir à Monsieur François DESEILLE  
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Marie-Odile CHOLLET pouvoir à Madame Christine MARTIN  
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

---

## **OBJET : FINANCES**

### **Budget supplémentaire de l'exercice 2023**

Le budget primitif 2023 ayant été voté le 30 janvier 2023 sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire a, en premier lieu, pour objet :

- de procéder à la reprise dans le budget 2023 des résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent (2022), conformément à leurs modalités d'affectation définies par le conseil municipal lors de sa présente séance ;
- d'intégrer les restes à réaliser d'investissement de l'exercice 2022 (reports de 2022 en 2023).

En second lieu, il permet également de procéder à des ajustements des prévisions budgétaires par rapport au budget primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

A cet égard, le présent budget supplémentaire permet essentiellement :

- de prendre en compte l'évolution des prix du gaz, du chauffage urbain et de l'électricité et d'ajuster en conséquence les prévisions des fluides pour l'année 2023;
- de permettre l'attribution de subventions d'équipement à la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT) et au Centre de Soins Infirmiers;
- de permettre l'attribution de subventions complémentaires de fonctionnement à différentes associations sous réserve de validation de l'instruction de ces demandes ;
- de réactualiser les crédits de paiement de deux autorisations de programme ;
- de mettre à jour les dotations de l'Etat.

Les autres mouvements de crédits proposés dans le cadre du présent budget supplémentaire constituent des ajustements essentiellement techniques et comptables.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2311-5 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon approuvé par délibération du conseil municipal du 17 juin 2021.

### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le budget supplémentaire de l'exercice 2023, conformément à la maquette budgétaire et au document budgétaire annexé présent rapport présentant en détail les principales opérations nouvelles ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN      POUR : 48                              ABSTENTION : 3  
                  CONTRE : 8                             NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 5 PROCURATION(S)

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN